

**Association des éditeurs belges**

# **Rapport d'activités**

**2021 - 2022**

**Assemblée générale du 17 mai 2022**





# Table des matières



Le mot du président	4
Chapitre 1 • Missions & services	7
1. Visibilité du secteur	7
2. Professionnalisation du secteur	10
3. Services au secteur	21
Chapitre 2 • Projets	29
1. L'ADEB et la promotion de la lecture	29
2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge	32
3. L'ADEB et le lobby	39
Chapitre 3 • Administration	47
1. Conseil d'administration	47
2. L'équipe	48
3. Membres	49
4. Cotisations	49

## Le mot du président



Malgré la crise sanitaire qui a joué les prolongations jusqu'en ce début d'année, le marché du livre a bénéficié d'une belle dynamique en 2021, confirmant ainsi la place centrale qu'il occupe dans l'univers des biens culturels. Le livre n'est-il pas un formidable moyen de se détendre, de se former, de s'informer, de communiquer, de voyager ? Indispensable dès le plus jeune âge pour nous ouvrir au monde et nous construire, les livres nous accompagnent tout au long de notre vie, au gré de nos envies, de nos passions ou de nos besoins. Parmi les faits marquants de l'année qui s'est écoulée, il convient de souligner le fort développement du manga, phénomène culturel installé maintenant depuis de nombreuses années. La croissance importante de ce segment du marché du livre confirme l'envie d'un public jeune de partir à la découverte de nouveaux univers, et démontre que l'*objet livre* garde toute sa place dans un monde de plus en plus connecté.

Alors que les librairies, relais indispensables à la diffusion du livre, ont pu rester ouvertes toute l'année, il n'en a pas été de même avec les événements collectifs qui rythmaient l'année livresque : à l'exception de la foire de Francfort, pas de Foire du livre de Bruxelles, ni de fête de la BD, ni de salon du livre de Paris ou de Genève en 2021 ! Sans parler des salons littéraires ou spécialisés tant en Belgique qu'en France. Autant d'événements qui permettent aux éditeurs de rencontrer leur public, leurs confrères, leurs auteurs et qui représentent aussi pour certaines maisons l'unique canal de vente. Espérons que 2022 permettra à ces événements de renaître après une trop longue absence.

Les dossiers opérationnels ont été nombreux ces derniers mois, parmi lesquels le statut fiscal et le statut social des auteurs, l'opération *Tout le monde lit* en faveur de la lecture, l'opération *Lisez-vous le Belge ?*, le contrat de filière, les formations internes. L'équipe de l'ADEB en a assuré la gestion avec une grande maîtrise : qu'elle en soit ici remerciée.

Tout au long de sa longue histoire, le marché du livre a réussi à surmonter de multiples crises. Nous pouvons dès lors rester confiants quant à notre capacité collective à surmonter cette nouvelle période d'incertitude.

“



Enfin, chacun aspirait à des perspectives 2022 sereines. Mais les premières prémices d'une nouvelle crise ont fait leur apparition dès l'automne 2021, crise à laquelle nous devons rester attentifs : après l'augmentation des prix de fabrication, en raison de l'augmentation des prix du papier, du carton et de l'énergie, c'est maintenant la disponibilité même de notre matière première qui se pose. Tout au long de sa longue histoire, le marché du livre a réussi à surmonter de multiples crises. Nous pouvons dès lors rester confiants quant à notre capacité collective à surmonter cette nouvelle période d'incertitude. L'ADEB, forte de ses 75 membres, se donne en tout cas cet objectif !



**Simon Casterman**



# Chapitre 1 • Missions & services



Vitrine de l'édition professionnelle en Belgique francophone, l'Association des éditeurs belges (ADEB) regroupe les éditeurs, distributeurs et diffuseurs de livres belges de langue française, sur tous supports, en Belgique comme à l'étranger.

## 1. Visibilité du secteur

Cette visibilité du secteur est notamment assurée par...

### Un nouveau site internet

Tout beau, tout neuf et... ultra rapide ! L'adresse pour le (re)découvrir reste la même : [adeb.be](http://adeb.be).

Plus qu'un simple relookage, le site a été entièrement révisé. Depuis avril, il propose du contenu variant selon le profil du visiteur : éditeur·trice, auteur·trice, journaliste ou libraire. Les membres de l'ADEB conservent un espace qui leur est dédié. La rapidité de chargement s'est considérablement améliorée grâce à un changement d'hébergeur.

À noter que l'ADEB gère également le site internet *Toutlemondelit.be*, dont elle assure les mises à jour régulières. Il en va de même pour la vitrine *wallonie-bruxelles-edition.org*. Elle collabore aussi avec ses homologues flamands au site *open-access.be*.

## Un répertoire digital des éditeurs

Le répertoire digital des éditeurs<sup>1</sup> de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été repensé afin de rencontrer les besoins des différents utilisateurs du site. Il reprend par exemple les coordonnées des maisons d'édition et une courte présentation de leur ligne éditoriale pour les auteur·trice·s cherchant à faire éditer un manuscrit. Et renseigne les coordonnées du diffuseur et du distributeur des éditeurs afin de faciliter la tâche aux libraires.

## Une présence sur les principaux réseaux sociaux

L'ADEB est présente sur les principaux réseaux sociaux que sont **Facebook**, **Instagram**, **Twitter**, **LinkedIn**.



1 100 abonnés



770 abonnés



630 abonnés



500 abonnés



En son nom propre, et aussi parfois pour assurer une visibilité à certaines de ses actions, comme *Tout le monde lit* ou *Wallonie-Bruxelles Édition*.

L'ADEB dispose également d'une chaîne **Youtube** et d'un compte **GoogleMyBusiness**. Elle apparaît désormais dans les recherches sur **Wikipédia**... et compte sur ses membres pour affiner la notice !

---

<sup>1</sup> <https://www.adeb.be/fr/adeb/repertoire-des-editeurs>



## Une newsletter

L'ADEB informe régulièrement les membres de ses activités au moyen d'une newsletter, le « *Marque-page* ». Sa périodicité dépend des informations à communiquer puisque l'objectif est de tenir les membres informés de l'actualité du monde de l'édition et des dossiers chauds de la profession. S'y trouve également un agenda des formations, événements et opportunités à ne pas manquer.

*Marque-Page* se décline également en une version condensée de nos actualités, adressée aux politiques, aux journalistes et à tous ceux qui y souscrivent.

## Un « pool » d'attaché.e.s de presse

Dans le cadre du contrat de filière, l'ADEB et les Éditeurs singuliers ont obtenu un financement pour la mise en place d'une structure mutualisée d'attaché.e.s de presse pour les éditeurs belges francophones.

L'objectif : améliorer le rayonnement des œuvres belges et mieux concurrencer les éditeurs français (dont les ouvrages sont les principaux rivaux des productions belges sur les tables des libraires) qui disposent, pour la plupart d'entre eux, de moyens importants pour conquérir nos médias.

Les attaché.e.s de presse retenus pour constituer ce « pool » sont Isabelle Fagot et Emelyne Bechet pour la partie « organisation d'événements », Valérie Constant pour la partie « relations presse/médias » et Kévin Giraud pour la partie « communication via les réseaux sociaux ».

Plusieurs événements sont prévus afin de mettre en lumière nos différents secteurs éditoriaux. Ils s'adressent aux éditeurs

belges de la Fédération dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions €.

- 📖 **Littérature & poésie** : cocktail d'inauguration au Salon des littératures singulières le 18 mars 2022 aux Écuries royales du Palais des Académies ;
- 📖 **Sciences humaines** : petit-déjeuner et rencontre presse entre journalistes et éditeurs le 10 mai 2022 à la Maison de la Francité ;
- 📖 **Lecture de vacances & littérature de voyage** : soirée de réseautage le 31 mai à la Villa Gallery à Liège ;
- 📖 **Jeunesse** : événement en vue de la Saint Nicolas (octobre 2022) ;
- 📖 **Art, beaux livres & BD alternative** : sélection de livres cadeaux (octobre 2022).

En plus de ces événements, un tarif préférentiel a été négocié auprès de ces attaché.e.s de presse pour les éditeurs qui souhaiteraient faire appel à eux pour d'autres actions.

## 2. Professionnalisation du secteur



### Formations liées aux métiers de l'édition

L'ADEB organise plusieurs fois par an, en partenariat avec Copiebel et les Éditeurs singuliers, des formations liées aux métiers de l'édition. Celles-ci sont gratuites pour les membres des associations, mais ouvertes également aux non membres moyennant une participation de 25 € HTVA. L'ADEB se charge de la partie logistique de ces formations.

Le programme et les supports de ces formations sont consultables sur le site internet de l'ADEB ([adeb.be/fr/adeb/formations-emplois/formations](http://adeb.be/fr/adeb/formations-emplois/formations)).

Cinq formations spécifiques pour les éditeurs ont été orchestrées au cours de l'année écoulée, tantôt en Wallonie, tantôt à Bruxelles, et simultanément en ligne.

- 📖 « **Vente des droits de traduction** » le 14 septembre 2021 à KBR (Bruxelles) par Phi-Anh Nguyen (agence Axiales) et Michel Demeulenaere (éditions Mijade) ;
- 📖 « **Le b.a.-ba du contrat d'édition** » le 22 novembre 2021 chez Edi.Pro (Seraing) par Benoît Dubois (ADEB) ;
- 📖 « **Communiquer à propos de ses livres aux ados** » le 26 avril 2022 chez Casterman par Noémie Ons (animatrice du club ados de la bibliothèque d'Ixelles) et Sophie Gagnon (alias *SophieLit.Ca*) ;
- 📖 « **Le b.a-ba des marchés publics éditoriaux** » le 13 mai 2022 chez Dargaud-Lombard (Bruxelles) par Carine Leconte (ADEB) et Patrick Thiel (avocat spécialiste des marchés publics)
- 📖 « **Initiation au livre audio** » le 3 juin chez Casterman par Stéphanie Michaux (expert numérique).

L'ADEB organise également plusieurs fois par an pour ses membres des « **lunchs malins** » virtuels, l'occasion de débattre autour des préoccupations du moment.

Le 21 mars, elle a organisé un **lunch de bienvenue** tout spécialement **dédié aux nouveaux membres**, afin de faire connaissance et répondre à leurs questions.

## Statistiques

Phénomène éditorial sans précédent, le manga a tiré un marché du livre euphorique en 2021.

Aujourd'hui, le marché du manga est incroyablement diversifié. On trouve des mangas pour tous les goûts, pour tous les âges.

Le genre est bien accueilli par les professionnels. Le manga est rentré dans les mœurs et il est même récupéré par les politiques.

*Christel Hoolans,  
CEO Dargaud-Lombard,  
directrice générale des éditions  
Kana & Le Lombard*

“



Comme tous les ans, l'ADEB publiera une synthèse des statistiques de l'édition en juin.

### Statistiques de production

Tous les ans, l'ADEB s'attelle à établir une photographie fidèle de la **production éditoriale belge francophone**, en interprétant les données collectées tant auprès des éditeurs que des distributeurs et diffuseurs.

À l'heure de boucler ces lignes, les dernières déclarations viennent d'être reçues. Elles seront analysées et compilées dans les

plus brefs délais. Un document reprenant ces statistiques sera communiqué ultérieurement.

À noter que les études des années précédentes sont consultables sur le site internet de l'ADEB<sup>2</sup>.

### **Statistiques de marché**

Pour améliorer davantage la fiabilité de ses statistiques de marché dont la méthodologie était devenue obsolète, l'ADEB a conclu un **accord avec GfK France pour collecter et synthétiser les chiffres du marché du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Ces données portent sur les livres achetés en librairie et par internet. Avant de les divulguer, l'ADEB les enrichit des chiffres de ventes directes récoltés auprès des éditeurs.

### **Comportements de lecture**

Comme tous les ans, un sondage sur les modes de consommation a été commandé par le PILEn à Ipsos pour le Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une étude de marché sur base d'un échantillon de 1.000 personnes, représentatif de la population belge francophone en termes de sexe, âge et régions. Les résultats complets seront présentés en même temps que les statistiques de production et du marché. Les études précédentes peuvent elles aussi être téléchargées sur le site de l'ADEB.

---

<sup>2</sup> <https://www.adeb.be/fr/editeur/statistiques>

## Proposition pour la mise en place d'une distribution professionnelle des éditeurs belges autodistribués

La demande des éditeurs est de disposer d'une solution de distribution de leurs ouvrages qui leur donne un accès plus facile aux marchés du Benelux et de France, améliore le service aux libraires et diminue les coûts des opérations de vente.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer par une entreprise de distribution professionnelle (rigueur, fiabilité, rapidité) qui engendre la confiance des libraires, simplifie et régularise le flux des commandes, assure le paiement des factures et mutualise les coûts de transport.

Des informations récoltées par les associations d'éditeurs, les conditions de réussite d'une distribution mutualisée d'un ensemble d'éditeurs seraient les suivantes :

- 📖 Le distributeur devrait avoir un **contact unique et centralisé pour tous les éditeurs** entrant dans le système. Il s'agit d'un rôle de coordinateur pour rassembler les informations, communiquer de façon centralisée avec l'équipe du distributeur, garantir le respect des plannings, ...
- 📖 Tous les éditeurs constitueraient un groupe de travail. Ils accepteraient de **travailler ensemble** et de **collaborer** au bon fonctionnement du système.
- 📖 Les **conditions contractuelles** avec le distributeur seraient **identiques pour tous les éditeurs**. Un contrat lierait les partenaires et prévoirait les conditions de sortie éventuelles.
- 📖 Les ouvrages des éditeurs pourraient appartenir à **différents genres** : littérature, jeunesse, sciences humaines ...

et viser différents publics, d'universitaire à large, et donc différents types de clients.

📖 Le distributeur fournirait **tous les points de vente « revendeurs »**. Il établirait les factures et assurerait le recouvrement des paiements (ducroire).

Il ne fournirait pas les acheteurs finaux (B to C, ventes via les sites des éditeurs...). Cela pourrait s'envisager dans un second temps.

📖 Pour entrer dans un système de distribution industrielle, l'ensemble des éditeurs devrait représenter un chiffre d'affaires annuel significatif.

Les associations d'éditeurs ont demandé un soutien annuel à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour financer le dispositif et plus précisément le « coordinateur ».

L'objectif est de mettre ce projet en œuvre avant la fin de l'année 2022.

## Frais postaux

Au contraire de la presse et de la pratique en vigueur dans d'autres pays, le livre ne bénéficie **pas de tarifs postaux préférentiels en Belgique**. Or ce coût non négligeable est un **frein au développement du commerce en ligne** pour les éditeurs et les libraires, qui doivent également faire face à une concurrence accrue d'acteurs comme Amazon.

À l'heure actuelle, les frais de port en Belgique sont tels que certains éditeurs n'hésitent pas à passer la frontière pour expédier leurs commandes.

## Situation

Il faut distinguer deux situations spécifiques : les envois d'éditeur à libraire d'une part, les envois d'éditeur au client final d'autre part.

Les éditeurs qui gèrent directement les commandes des libraires sont généralement de taille modeste et les volumes commandés sont proportionnels à la taille de leur catalogue. Si l'éditeur désire répondre très rapidement à la commande (et ne pas attendre des compléments ultérieurs), il doit procéder à l'expédition d'un, voire deux exemplaires par envoi, soit quelques centaines de grammes pour le colis. Les frais d'expédition sont le plus souvent à la charge du libraire. Le tarif de bpost pour les envois en Belgique est indifférencié jusqu'à deux kilos : 5,70 €. Ce prix engloutit l'essentiel de la marge accordée au libraire (30 à 35 %) pour la vente de l'ouvrage au client. Ce tarif est donc un frein au développement serein de la vente de ces catalogues par les librairies.

Les éditeurs qui envoient leurs livres directement au client final, s'ils ne disposent pas d'un compte spécial chez un distributeur, n'ont que bpost comme solution d'envoi sûre. Les tarifs de bpost<sup>3</sup> sont clairement hors de proportion avec les tarifs pratiqués, entre autres, par les grands acteurs de la vente en ligne. La grille tarifaire de bpost pousse donc les éditeurs dans les bras des acteurs internationaux de vente en ligne et freine les ventes directes des éditeurs auprès des lecteurs.

Les tarifs bpost à destination de pays européens, comme la France, premier marché pour le livre belge en langue française, est encore plus lourd à supporter<sup>4</sup>. Cette situation, identique

---

<sup>3</sup> 5,70 € jusqu'à 2 kg, tarif Belgique.

<sup>4</sup> 16,40 € pour un colis jusqu'à 2 kg.



pour les acteurs flamands de la chaîne du livre, est donc aussi un frein à l'exportation, à moins de passer par un intermédiaire logisticien pour autant qu'il accepte des petits catalogues dans son assortiment.

## Solution

Les pouvoirs publics, actionnaires de bpost, devraient œuvrer pour la **mise en place d'un tarif « livres et brochures »**, à l'instar de la France. Non seulement la grille tarifaire de La Poste<sup>5</sup> y est plus avantageuse, mais elle offre aussi des **tarifs échelonnés** (pour 100, 250, 500, 1 000 grammes) correspondant bien mieux à la réalité du marché.

Le soutien de bpost au secteur du livre permettrait aussi d'améliorer l'empreinte carbone du livre expédié grâce aux objectifs de développement durable annoncés par l'entreprise.

## Rayonnement de la Wallonie

Fin 2020, le PILEn a obtenu le financement d'un projet de structuration de la filière du livre sur le territoire wallon. Porté par le fonds ST'ART, cet appel à projet visait à **« Financer les acteurs des industries créatives qui contribuent par leur action, leur savoir-faire, leur projet, au rayonnement de la Wallonie »**. Ainsi, la structuration de la filière du livre a pour objet principal de la rendre plus efficace et compétitive par une meilleure allocation, voire un renforcement, des fonds publics disponibles.

Afin de proposer des pistes concrètes de structuration qui ne soient pas dérogées des besoins des acteurs, le PILEn a décidé de s'appuyer sur les différentes fédérations professionnelles, dont l'ADEB. La réalité du livre, en tant qu'industrie créative et

---

<sup>5</sup> La Poste : 3,86 € pour un colis expédié en Europe, jusqu'à 2 kg.

culturelle, forçait de combiner deux approches : l'une quantitative, l'autre qualitative.

Pour la présentation des informations quantitatives, il fut décidé d'avoir recours à une **cartographie**, dont les données de construction se devaient d'être les plus exhaustives possibles. La réalisation de cette dernière fut confiée au SEGEFA, laboratoire de géographie économique de l'ULiège, et connu deux temps. À l'échelle de l'ADEB, le premier temps s'est traduit en une série de tâches de recensions menées en parallèle. En plus de l'identification effective d'un maximum de structures d'édition wallonnes, il fallait apprécier leurs impacts socio-économiques respectifs. Un deuxième temps fut consacré au suivi de la réalisation de cette cartographie, sous la forme d'un accompagnement des géographes, de manière à s'assurer que la présentation des informations corresponde aux réalités des acteurs de la filière. Pour ce qui était de l'édition, il s'agissait surtout de mettre en relation les informations d'ordres ponctuels avec des informations d'ordres supérieurs : représentativité des genres éditoriaux et répartition du chiffre d'affaires total en fonction des genres éditoriaux.

Cette cartographie fut utilisée dans **l'identification de quatre pôles sous-régionaux** dans l'expression de la filière du livre wallonne : **le pôle carolo, le pôle liégeois, le pôle brabançon et le pôle luxembourgeois**. Une série de **quatre séminaires** interprofessionnels fut donc organisée autour de ces pôles, et servit à apprécier les embryons locaux de structuration de la filière. L'ADEB fut bien sûr présente, à plus d'un titre, à ces séminaires : spectateurs actifs, modérateur d'une des rencontres et membres intervenant en qualité de professionnels. Il en fut de même pour le **colloque annuel** de l'interprofession, qui avait pour sujet direct le thème de la structuration de la filière. Ces

cinq tables rondes, appuyées par une étude IPSOS, un état des lieux de la librairie et un sondage, furent les bases de documentation de l'approche qualitative.



“

De Charleroi à Namur  
en en passant par Liège  
et Gand, notre pays  
regorge de talents  
à découvrir.

*Émilie Malburny,*  
*éditrice chez LiLys éditions*

De nos jours, le projet de soutien au rayonnement du secteur du livre wallon par une structuration de sa filière continue dans le suivi du traitement de toutes ces données et de cette documentation. Un rapport final, nommé « *Pour une structuration de la filière et au-delà* », a été rédigé par le PILEn, en concertation avec l'ADEB. Une synthèse de la cartographie sera finalisée prochainement par le SEGEFA. En parallèle de la mise en application des mesures concrètes, l'ADEB poursuit donc la réflexion à partir de ces documents, dans la mesure où une structuration de la filière n'est jamais terminée, tant les réalités de cette dernière sont mouvantes et fonction de l'échelle à laquelle elles sont considérées.

## Vade-mecum des marchés publics de services éditoriaux

En janvier 2022, l'ADEB a finalisé le **vade-mecum des marchés publics de services éditoriaux**. Ce document a été réalisé pour le compte du Service Général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il compte 32 pages. Vous y avez dès à présent accès sur le site de l'ADEB<sup>6</sup>.

Ce *vade-mecum* est initialement destiné aux services publics désireux de lancer des procédures de marchés publics pour la réalisation de projets éditoriaux. Néanmoins, nul doute qu'il intéressera également nos éditeurs, candidats soumissionnaires pour de tels marchés publics. Tous y trouveront quantité d'informations juridiques et pratiques utiles non seulement pour rédiger, comprendre et répondre efficacement à un cahier des charges, mais aussi, notamment, pour identifier les critères qualitatifs importants dans le cadre d'un projet éditorial. Le déroulé d'un projet éditorial étape par étape regorge ainsi de conseils et d'éléments concrets très précieux.

Avec cet outil, l'ADEB entend aider pragmatiquement les pouvoirs publics adjudicateurs à rédiger des cahiers des charges clairs et compréhensibles pour les éditeurs. En veillant aussi à ce que les conditions que ces derniers doivent respecter pour la remise de leurs offres (par exemple les délais de réponse) constituent des exigences réalistes, conformes aux contraintes et possibilités du secteur éditorial.



Pour toute question à propos de cet outil :

✉ [c.lecomte@adeb.be](mailto:c.lecomte@adeb.be)

---

<sup>6</sup> <https://www.adeb.be/fr/adeb/qui-sommes-nous/enjeux-actions>

## 3. Services au secteur









### FAQ

Notre équipe est régulièrement consultée sur les formalités du métier d'éditeur. La mise en ligne d'un nouveau site internet a été l'occasion d'une révision en profondeur de la **foire aux questions (FAQ)**<sup>7</sup>.



### Expertise

L'ADEB propose des services d'expertise et de consultation (gratuits pour les membres) dans les domaines suivants :

-  Aspects numériques de la profession
-  Aspects juridiques de la profession (droits & obligations, contrats avec les auteurs...)
-  Respect du décret relatif à la protection culturelle du livre
-  Réglementation en matière de droit d'auteur
-  Gestion économique d'une maison d'édition
-  Questions d'export (conseils à l'exportation, définition d'une stratégie...)
-  Diffusion/distribution (dont les aspects contractuels)
-  Introduction d'une demande de soutien auprès des pouvoirs publics.

Le service le plus sollicité par les membres de l'ADEB concerne les aspects juridiques de la profession. L'ADEB a été consultée notamment en matière de contrats, de gestion économique, de TVA, de droits d'auteur et de piratage. Les aspects relatifs au

---

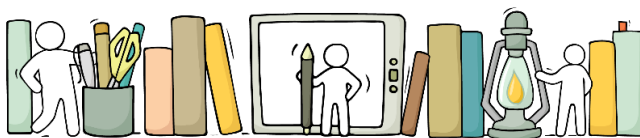
<sup>7</sup> <https://www.adeb.be/fr/adeb/faq>

décret sur le prix fixe du livre soulèvent toujours énormément de questions.

## Offres d'emploi/stages/services

Outre le répertoire des éditeurs et la FAQ, les pages d'offres d'emploi, de stages et de services figurent parmi les plus consultées du site de l'ADEB. L'ADEB y partage gratuitement les offres de ses membres. Le service est payant pour les non-membres.

## Groupes de travail











### Groupes de travail sectoriels

#### Jeunesse

Instigateurs de *Tout le monde lit*, les éditeurs jeunesse assurent le suivi de l'opération. Ils partagent la volonté des autorités publiques de réduire les inégalités entre les enfants. Et rappellent que l'accès à la culture constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. Il ne faudrait pas que le décret gratuité devienne un frein à l'accès aux livres pour les familles.

Le groupe, présidé par Sandrine Van Gossum (Bayard | Milan) est composée des maisons suivantes :

- |   |  |
|---|--|
|  Alice Jeunesse    |  Dargaud-Lombard              |
|  Averbode   Érasme |  Pastel   L'école des loisirs |
|  Bayard   Milan    |  Philéas & Autobule           |
|  Casterman         |  Versant Sud                  |

## Scolaire

Les éditeurs scolaires sont des partenaires socio-responsables de l'enseignement, au service des écoles, des enseignants et de leurs élèves. Ce groupe de travail a pour objectif la promotion du manuel scolaire et du livre à l'école. Il mène notamment des actions de sensibilisation au phénomène du « photocopillage » en milieu éducatif.

En sont membres :

-  Averbode | Érasme - Sabine Doneux
-  Plantyn - Cathel Patte
-  Van In | De Boeck - Patrick Hermans (Président)

## Éditeurs scientifiques et de références

Le groupe de travail des éditeurs scientifiques et de références veille à assurer la présence de l'édition scientifique sur les marchés spécifiques. Il assure aussi la mise en place d'une politique de soutien pour le secteur des sciences humaines (traduction et achats). De manière plus particulière, il engage les négociations et actions nécessaires pour garantir les droits des éditeurs dans le cadre des politiques d'*open access* et de l'utilisation numérique de contenus par des tiers.

Le **dossier *open access*** a connu en ce premier trimestre 2022 un premier aboutissement positif. Nous disposons à présent d'une version définitive du *vade-mecum* interprétatif rédigé par l'ADEB et le GEWU (*Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers*) à propos de la législation fédérale et du décret de la Communauté française sur l'*open access*.

Ce *vade-mecum* (« *La réglementation belge en matière d'open access : explications* ») a fait l'objet d'un dialogue étroit avec les universités de la Communauté française. Il sera disponible pour

tous : éditeurs, auteurs scientifiques et communauté académique sur le site <https://open-access.be>.

Nous avons pu échanger de façon constructive avec les universités dans ce dossier délicat mais fondamental pour les éditeurs scientifiques.

*Anne Eloy,  
administratrice et directrice éditoriale d'Anthemis*

“



Un merci tout particulier à Anne Eloy (Anthemis) et à Nicolas Cassart (Larcier-Intersentia) pour leur précieuse collaboration à cette réussite !

Composition :

- |   |   |
|---|---|
|  Anthemis                                    |  Lefevre Sarrut Belgium          |
|  De Boeck Supérieur                          |  Mardaga                         |
|  Éditions de l'Université Libre de Bruxelles |  Presses Universitaires de Namur |
|  Edi.Pro                                     |  Wolters Kluwer Belgium          |



## Théâtre

La considération pour ce segment éditorial tout particulier nous a poussés à créer un nouveau groupe de travail. Ce dernier rassemble, dans sa composition proprement « ADEB », Lansman éditeur et les Oiseaux de nuit. Pour la définition des objectifs du groupe de travail, ces maisons nous ont donné l'autorisation d'y convier aussi d'autres maisons actives dans ce secteur. La première réunion est à suivre.

## Patrimoine

Les institutions muséales belges, dont l'excellence est reconnue, intègrent souvent des cellules d'édition, elle aussi de premier ordre. Partant de ce constat, l'ADEB a décidé de constituer un groupe de travail d'édition patrimoniale et muséale. La première réunion, à venir, permettra d'éclairer les défis et enjeux propres à ce segment particulier.

## Laboratoires d'idées



### *Tout le monde lit*

Initié par les éditeurs de jeunesse, le groupe de travail *Tout-le-monde-lit* vise à la promotion de la lecture et à la lutte contre l'illettrisme fonctionnel. Tous les ans, il organise la journée du 23 avril en invitant tout un chacun à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Il accompagne également les écoles dans l'instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien dans leurs classes<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Pour plus d'infos sur le projet *Tout le monde lit*, se reporter au chapitre 2.



“

Se faire raconter une histoire sur les genoux d'un parent, en classe lors d'une lecture à haute voix par l'institutrice, feuilleter des BD le temps d'un voyage en train... Lire c'est avant tout du plaisir.

*Fanny Deschamps,  
éditrice chez Versant Sud*

En sont membres :

- |  |   |
|--|---|
|  Alice Jeunesse     |  Ker Éditions          |
|  À pas de loups     |  Lansman Éditeur       |
|  Auzou              |  Lilys Éditions        |
|  Averbode   Érasme  |  Livr 'S Éditions      |
|  Bayard   Milan     |  Kate'Art Éditions     |
|  Casterman          |  Kennes                |
|  CotCotCot         |  Mijade               |
|  Dargaud   Dupuis |  Pastel              |
|  Le Lombard       |  L'École des loisirs |
|  Gai Savoir       |  Philéas & Autobule  |
|  Kana             |  Versant Sud         |

## Juridique

Après une longue pause due aux circonstances, le groupe de travail (anciennement « commission ») juridique de l'ADEB s'est réuni à nouveau en mars dernier. Il reprendra le rythme de ses réunions à raison de trois ou quatre par an.

Les chantiers ne manquent pas...

- 📖 Révision des **contrats d'édition** proposés par l'ADEB (contrat d'édition-type et son avenant – contrat de sous-traitance – conditions générales édition numérique – contrat de cession des droits d'adaptation audio-visuelle – contrat de directeur de collection – contrat de cession de droits en langue étrangère – contrat de traduction).
- 📖 Révision du **contrat de commande**.
- 📖 Révision du **code des usages** des éditeurs membres de l'ADEB.
- 📖 **Accessibility Act** (accès aux publications digitales pour les personnes porteuses d'un handicap) : introduction en droit belge – Impact pour les éditeurs membres – Soutien de la part de l'ADEB.
- 📖 Etc.

Au-delà des dossiers structurels d'envergure dans lesquels nous sommes impliqués, il est important de rappeler aux membres de l'ADEB le rôle de conseil plus ponctuel et individualisé du groupe de travail juridique face aux questions de droit.

“



*Nicolas Cassart*  
*Legal Publishing Manager*  
*Lefebvre Sarrut Belgium*

Vos représentants au sein du groupe de travail juridique sont :

-  Anthemis – Patricia Keunings
-  Casterman – Robert Sillen
-  La Charte – Catherine Vandermeersch
-  Larcier – Nicolas Cassart (Président)
-  Mols – Philippe Comeliau
-  Névrosée – Sara Dombret
-  Van In – Julie Angé


### Rayonnement international

Ce groupe d'éditeurs échange idées et expériences en vue de favoriser le rayonnement international du livre francophone « *made in Belgium* » à l'étranger. Trois axes animent les réflexions : le développement de la vitrine Wallonie-Bruxelles Édition, les déplacements dans les foires et salons à l'étranger et les formations nécessaires à l'amélioration du travail des éditeurs à l'exportation.

### Écoresponsabilité

Le laboratoire « Édition et écoresponsabilité » réfléchit avec les éditeurs à la problématique de l'écoresponsabilité de la filière du livre : que veut dire fabriquer, publier et diffuser des livres de manière écologique au sens large du terme ? Il est ouvert à tous les éditeurs désireux d'alimenter la réflexion et de partager leurs pratiques.

En sont membres :

-  Ciaco – Geoffroy Wolters
-  Courgette Éditions – Cindy Vandermeulen
-  Kana - Élodie Romy
-  Lilys Éditions - Émilie Malburny
-  Versant Sud - Elisabeth Jongen



## Chapitre 2 • Projets

### 1. L'ADEB et la promotion de la lecture

#### *Tout le monde lit*

Initié en 2018, *Tout le monde lit* soufflait cette année ses cinq bougies et rencontre un succès croissant. L'opération vise la **promotion du quart d'heure de lecture quotidien dans les écoles et dans les classes** de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, près de 200 classes participent au projet et attendent ce moment de lire avec impatience.

Un site internet<sup>9</sup> a été créé pour accompagner le mouvement. On y trouve, entre autres, une boîte à outils qui offre une foule de conseils et d'idées autour du livre et de la promotion de la lecture.

Le point d'orgue de l'opération se situe **le 23 avril**, à l'occasion de la journée mondiale du livre, où tout un chacun (des enfants aux grands-parents en passant par les écoles, les entreprises...) est invité à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Mais elle se décline également tout au long de l'année, notamment par des animations dans les classes, l'organisation de conférences pour les enseignants...

Un partenariat est mené avec la ville de Charleroi. Il a permis de fournir des boîtes de vingt-cinq livres à toutes les classes participant au défi *Tout le monde lit*, accompagnées l'an dernier d'informations pédagogiques. Cette année, une formation assurée par Philippe Brasseur, auteur entre autres de l'ouvrage

---

<sup>9</sup> Plus d'infos : <https://www.toutlemondelit.be>

« 1001 activités autour du livre » (Casterman) a été organisée pour les enseignants de la ville à la rentrée, le 28 octobre 2021.

Philippe Brasseur a également assuré un atelier intitulé « *Comment donner le goût de lire aux enfants ?* » le 16 mars dans le cadre de la Semaine du livre à la galerie Bortier à Bruxelles. Il a rassemblé une quinzaine d'enseignants, bibliothécaires et parents.

### Concours d'écriture

Cette année anniversaire a été marquée par le lancement d'un concours d'écriture à l'intention des classes de 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, pour les enfants de 8 à 12 ans. Il s'agissait d'inventer une suite cohérente, originale et stylée au texte proposé par l'auteur **Thomas Lavachery**, « **Cornélius et le singe** ».

**Quatre cents textes** teintés de fantaisie et d'humour ont été envoyés par **66 classes**. Le 1<sup>er</sup> prix a été remis par Thomas Lavachery en personne le jeudi 21 avril, autour d'un gigantesque gâteau en forme de livre. Les classes ayant envoyé les cinq meilleurs textes ont reçu leur contribution imprimée sous forme de livre et la visite d'un auteur en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Les vingt premières classes ont par ailleurs gagné une caisse d'une vingtaine de livres offerts par des éditeurs belges de littérature de jeunesse.

## #Partagetonlivre

Un nouveau mot dièse a été ajouté à #toutlemondelit sur les réseaux sociaux dans le cadre de la campagne médiatique 2022 : #partagetonlivre. L'idée ? Partager un livre de son choix avec son voisin, son collègue, son copain de classe, sa famille... en « vrai » ou à travers les réseaux sociaux.

## Éditeurs en classe

Initiée fin 2018 suite à la demande d'une enseignante, cette action propose aux écoles de rencontrer un « éditeur en classe ». Concrètement, un éditeur (jeunesse, scolaire, BD, littérature, sciences humaines...) se rend dans une classe pour **présenter aux élèves différentes facettes du métier d'éditeur et parler du monde de l'édition francophone belge** en général.

*Éditeurs en classe*, comme d'autres projets, a évidemment été impacté par l'accès compliqué aux écoles durant la pandémie. En 2022, l'opération a été menée dans cinq écoles : le Collège Saint Albert (Jodoigne), l'Athénée royal (Jodoigne), le CEPES (Jodoigne), le lycée Martin V (Louvain-la-Neuve) et le collège Sainte Croix (Hannut).

Nous espérons donner un nouveau souffle à l'action dès la rentrée 2022-2023.



Vous désirez participer au projet ?

✉ [c.dyon@adeb.be](mailto:c.dyon@adeb.be)

## 2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge



### Réouverture des foires et festivals et embouteillage dans les agendas...

Après deux années sans foire ni salon, la première foire internationale qui a ouvert ses portes et à laquelle nous avons participé est la Foire du livre de Francfort en octobre 2021. Ensuite, nombre de manifestations ont repris leurs activités et ont accueilli nos éditeurs.

En automne 2021 : L'Autre livre et le Marché de la poésie à Paris, le Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil.

Au printemps 2022 : à partir du mois de mars, le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, Foire du livre jeunesse de Bologne, L'Autre salon à Paris, Les Imaginales à Épinal, Les Étonnants voyageurs à Saint-Malo, le Marché de la poésie de Paris, le Salon du livre et de la revue d'art du Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau...

Toutes ces participations ont été rendues possibles par une étroite collaboration avec l'association Les Éditeurs singuliers. L'ADEB a pris en charge l'organisation des stands collectifs à Francfort, Épinal et Fontainebleau.

### Une foire de Francfort différente des précédentes

Pendant la période de préparation, il s'est avéré que de nombreux groupes ou éditeurs internationaux ne prendraient pas de stand ou ne feraient pas le déplacement à Francfort en raison



des conditions compliquées pour les voyages et des quarantaines en vigueur, mais aussi parce qu'ils ne trouveraient pas la rentabilité nécessaire à équilibrer l'investissement que représente la participation active à un tel salon. Les stands collectifs nationaux ont donc pris la relève. Les allées étaient très larges. De nombreux espaces étaient vides, mais quel plaisir de se retrouver !

Le stand de la Belgique francophone se situait à proximité des représentations du Québec et du BIEF. **Un stand de 120 m<sup>2</sup>** a été mis à la disposition des éditeurs grâce à la collaboration de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Vingt-quatre éditeurs étaient inscrits à la collectivité. La plupart des éditeurs étaient présents durant les journées professionnelles. Six éditeurs ont fait le déplacement pour la première fois.



Grâce à la subvention « Renforcer sa stratégie à l'international via un coaching professionnel » proposée par WBI, **un compagnonage** a été mis en place pour aider des éditeurs de petite à moyenne taille à s'ouvrir au marché allemand de manière concrète et directe. Anne-Kathrin Haefner, choisie pour cet accompagnement, s'est attelée à la recherche d'éditeurs, prospects allemands. Elle a par ailleurs, avec les éditeurs qui en avaient fait la demande, établi des liens personnalisés en fonction de leurs particularités avec des structures présentant des

lignes éditoriales susceptibles de les intéresser. Ce compagnonnage, en plus de l'économie de moyens et de travail que représente l'établissement de rendez-vous par un tiers avec des éditeurs étrangers, fut l'occasion de nombreux apprentissages pour les éditeurs concernés : première participation à une foire professionnelle pour les uns, les bons réflexes de la vente de droits pour d'autres et l'importance de la préparation en amont de tels rendez-vous professionnels pour tous.

## Les Imaginales



Afin de mieux représenter la diversité de notre production éditoriale et de se faire connaître aux quatre coins de la France, il a été proposé de s'intéresser cette année à des salons thématiques et régionaux.

Dans ce cadre, l'ADEB a réservé un stand aux **Imaginales**, le Festival des mondes imaginaires à Épinal, afin d'y présenter une sélection d'éditeurs et leurs ouvrages.

La devise des Imaginales 2022 : « Fêter nos 20 ans, et avancer encore. » Les éditeurs belges rejoignent le mouvement par leur présence sur un stand collectif qui présentera les ouvrages de Bozon2x, Éléments de langage, Empaj, Espace Nord, F Deville, Kantoken, Les Impressions Nouvelles, Lilys Éditions, M.E.O., Maelström, Memogrames, Murmure des soirs, Névrosée, Panthère Éditions. Des séances de dédicaces seront aussi organisées.

## **Le Salon du livre et de la revue d'art du Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau**

Début juin, les éditeurs belges seront représentés par l'ADEB au Salon du livre et de la revue d'art à Fontainebleau. L'objectif est de préparer une mise à l'honneur prévue en 2023.

### **Et aussi...**

#### **Foire du livre de Leipzig**

Malgré une annulation en dernière minute de cet événement, l'ADEB s'est montrée proactive dans le succès d'une présence belge : identification d'un thème porteur, liste des éditeurs concernés et sélection d'intervenants pertinents. Il se pourrait qu'une présence soit assurée en 2023.

La Foire du livre de Leipzig est la deuxième plus grande foire commerciale d'Allemagne consacrée à l'édition après celle de Francfort.

#### **Foire du livre de jeunesse de Bologne**

Une mission exploratoire à Bologne, menée fin mars dans la perspective d'une reprise de l'organisation de la présence collective belge, a permis de préciser les attentes des éditeurs concernés. Mais plus encore, ce voyage fut l'occasion de provoquer des rendez-vous avec les personnes clés de l'organisation de la manifestation.

## **Wallonie-Bruxelles Édition**






Wallonie-Bruxelles Édition est la **vitrine internationale de l'édition belge francophone et plate-forme de présentation des ouvrages dont les droits sont disponibles.**

Ce projet est développé dans le cadre de la stratégie à l'exportation proposée par les éditeurs à Wallonie-Bruxelles International et au groupe de travail Lettres et Livre, en vue de favoriser le **rayonnement international du livre francophone « made in Belgium »**.

### **Le site : [wallonie-bruxelles-edition.org](http://wallonie-bruxelles-edition.org)**

Lancé fin 2021, le développement du site Wallonie Bruxelles Édition ([wallonie-bruxelles-edition.org](http://wallonie-bruxelles-edition.org)) s'est poursuivi. L'ergonomie du site a été améliorée et sa notoriété – 2 000 utilisateurs par an ! – s'est développée. La moitié des visiteurs sont Belges, 10 % sont Chinois, 10 % sont Français.

Le site présente :

-  Les **actualités** du secteur.
-  L'**agenda** des foires et événements nationaux et internationaux qui intéressent nos éditeurs ainsi que les formes de participation collectives.
-  Un **annuaire des éditeurs belges francophones** respectant la Charte professionnelle de l'édition.
-  Des **études et dossiers**.
-  Des **ouvrages** dont les **droits** sont **disponibles**.  
Ces ouvrages sont évidemment aussi visibles par les libraires et bibliothécaires belges et étrangers.

### **Les réseaux sociaux**

Depuis son lancement, la vitrine Wallonie-Bruxelles Édition est présente sur **Facebook** et **LinkedIn**. Avec la reprise des foires et salons, elle a ouvert une page sur **Instagram**.

### **Le magazine**

En automne 2021, les foires et salons du livre ont repris. Dans ce cadre et pour diversifier la communication, les éditeurs ont décidé de publier un magazine semestriel (sortie en octobre et

février) afin de laisser aux interlocuteurs présents à ces occasions un « objet », une trace moins éphémère que celles laissées par l'usage des réseaux sociaux.



Ce magazine est destiné à renforcer la notoriété internationale des éditeurs belges francophones, à présenter la diversité du secteur et la tradition de qualité et d'originalité. Il présente des personnalités, des marques et aussi des initiatives culturelles ou sociétales en FWB. Il est bilingue français/anglais. Il s'agit d'un magazine culturel, à la mise en page originale et soignée. Chaque numéro est distribué dans les événements auxquels nous participons et, en plus, il est mis à disposition dans différents lieux. Il est aussi envoyé à nombre de personnes ressources.



Une version numérique de chaque magazine est accessible à partir de la page d'accueil de la vitrine wallonie-bruxelles-edition.org<sup>10</sup>.

## Le coaching professionnel « Marché français »

La France est le premier marché d'exportation des éditeurs belges francophones. L'ADEB a proposé d'utiliser une aide prévue par WBI pour organiser un cycle de formations à la diffusion et la distribution sur le territoire français. La session de 2022

---

<sup>10</sup> Pour découvrir le magazine : [www.wallonie-bruxelles-edition.org/fr/magazine](http://www.wallonie-bruxelles-edition.org/fr/magazine)





est en cours en ce printemps 2022 avec six nouveaux éditeurs. Elle se concentre sur « Boostez les relations éditeurs – diffuseurs – distributeurs ».

Les éditeurs sont invités à participer à un groupe de travail et bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Christophe d'Estais en est le coach. Il partage sa triple expérience de directeur commercial marketing (éditions Belin, Bréal, Litec), de directeur de la diffusion chez Belles Lettres Diffusion Distribution et de formateur (Asfored).

## Les projets

Dans le cadre des actions de l'ADEB pour soutenir la professionnalisation du secteur, un coaching intensif et concentré dans le temps sera proposé aux éditeurs désireux de se développer à l'export et plus particulièrement de s'ouvrir au marché allemand à l'occasion de la Foire du livre de Francfort.

De mai à octobre, cet accompagnement consistera en

-  l'organisation de tables de conversation français/anglais,
-  une formation à la présentation orale d'une maison d'édition ou d'un titre phare en français et en anglais,
-  une formation et un accompagnement dans le cadre de ventes de droits,
-  la poursuite du *fellowship* 2021 avec des éditeurs allemands.

### 3. L'ADEB et le lobby



#### Contrat de filière du livre

Initiative lancée par le Service Général des Lettres et du Livre (SGLL), le Contrat de Filière figure dans la déclaration de politique communautaire, c'est-à-dire le programme de majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce contrat, dont l'ADEB sera cosignataire, vise à la pérennisation d'actions en faveur du livre au travers des compétences de tout le gouvernement de la Fédération, puis vise à la coordination d'actions avec les autres niveaux de pouvoir (Régions, Fédéral, Provinces, Villes et Communes). Sa concrétisation, freinée par la crise du COVID-19 sur les activités culturelles, a pris de la vitesse depuis novembre 2021 : séminaires décentralisés du PILEn préluant des contrats à échelle locale, accord du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en première lecture, texte proposé aux instances d'avis...

En ce mois de mai, le contrat n'est pas encore affaire conclue. Néanmoins, plusieurs actions nouvelles ont d'ores et déjà été lancées par le SGLL ; retenons-en les suivantes où l'ADEB est directement impliquée :

- 📖 Pour promouvoir les acteurs belges dans les marchés publics d'édition, un *vade-mecum* a été rédigé à l'attention des pouvoirs publics concernés ; des formations sont prévues ainsi que du conseil auprès des pouvoirs publics.
- 📖 Pour soutenir la visibilité des éditeurs belges, un projet de « *pool* » d'attaché.e.s de presse a été lancé dès mars 2022 ; l'ADEB en est la cheville ouvrière<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Voir par ailleurs page 9.

- 📖 Pour renforcer l'accès à la librairie pour les éditeurs de petite/moyenne taille, un **projet de distribution** sera initié au second semestre 2022, d'abord visant le marché belge mais ambitionnant le marché français à terme ; l'ADEB en est l'interlocuteur pour le SGLL<sup>12</sup>.
- 📖 Pour obtenir un **tarif postal** réservé au livre similaire à la France, l'ADEB travaille de façon rapprochée avec le cabinet du ministre Jeholet.

Toutes les autres actions déjà en cours sont évidemment reprises au contrat et bien d'autres sont envisagées, entre autres dans les activités à l'export en collaboration avec WBI.

## Papier

Fin novembre 2021, l'ADEB publiait une note<sup>13</sup> expliquant l'évolution de la disponibilité, des délais de livraison et des prix du papier. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée, loin de là **pour certaines qualités dont les volumes ne sont même plus garantis avant 2023**. En ce mois de mai, les perspectives restent donc très compliquées et rien n'indique une amélioration à court terme.

Le problème se résume à une simple équation : **un éditeur peut-il se permettre de changer de papier au sein d'une collection ou pour une réimpression ?**

Si la réponse est négative, selon le type de papier, la recherche sera intense, les prix impactés par la demande, la livraison fort

---

<sup>12</sup> Voir par ailleurs page 14.

<sup>13</sup> [www.adeb.be/fr/infos/presse/y-a-t-il-penurie-de-papier-pour-les-livres](http://www.adeb.be/fr/infos/presse/y-a-t-il-penurie-de-papier-pour-les-livres)



tardive. Pour des papiers couchés, destinés à des produits quadri cousus, les disponibilités ne sont plus toujours assurées pour la fin de l'année.

Si la réponse est positive, l'éditeur a tout intérêt à discuter avec ses imprimeurs pour choisir les papiers disponibles en stock, très vraisemblablement plus chers qu'en 2021, mais certainement moins que des papiers encore à fabriquer. Car **la tendance haussière se poursuit : coût de l'énergie, pâte à papier, salaires, transport...**

L'ADEB a pris l'initiative de rassembler les professionnels concernés par cette question (éditeurs francophones et flamands, presse périodique et quotidienne). Nous n'avons pas beaucoup d'outils pour influencer les prix et livraisons, d'autant moins que la Belgique n'a plus de vraie industrie papetière, mais ensemble nous pouvons informer nos membres de l'évolution du dossier.

## Statut social de l'artiste

Dans le climat de crise sanitaire qui a fort affecté le secteur culturel, l'attention est portée vers les artistes démunis de toute couverture sociale, et notamment de droit au chômage.

Un groupe de travail a été constitué à l'initiative du cabinet du ministre Dermagne pour **réformer le statut social de l'artiste**.

Sous ces vocables d'« artistes » et de « travailleurs des arts », les auteurs sont également visés.

Pourtant, **assimiler tous les auteurs aux travailleurs des arts est une aberration**. D'une part, tous les auteurs ne sont ni des travailleurs des arts ni des artistes et particulièrement dans les domaines éducatifs et scientifiques. D'autre part, le nombre d'auteurs belges précarisés par le statut social en question ou

qui ne disposent d'aucune couverture sociale (qui ne sont donc pas déjà salariés, fonctionnaires, ou sous statut d'indépendant complémentaire, ou qui travaillent sous forme de société) est limité. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée par l'ADEB, le GAU et le GEWU auprès de leurs membres.

Or, la réforme envisagée pourrait avoir des conséquences substantielles pour les éditeurs et les auteurs.

Le risque est bien présent qu'une **réforme** soit **lourde d'impact sur le secteur éditorial** pour finalement ne profiter qu'à un nombre limité d'auteurs (essentiellement des illustrateurs et des graphistes BD).

De quel impact pourrait-on parler ? Pour assurer une couverture sociale à ces auteurs qui en sont aujourd'hui dépourvus, il faudrait déterminer, dans l'activité d'un auteur, la partie qui pourrait être considérée comme une prestation soumise à une sorte de salaire et donc soumise aussi à des cotisations de sécurité sociale. Qui dit cotisation de sécurité sociale dit forcément cotisations personnelles du travailleur mais aussi cotisations patronales de l'employeur. **Les éditeurs pourraient donc se voir imposer l'obligation de rémunérer leurs auteurs sous deux formes différentes** : les **droits d'auteur** d'une part pour tout ce qui concerne exclusivement la (con)cession de droits d'auteur sur l'œuvre, et d'autre part une **rémunération de type salarial** pour tout ce qui concerne les activités dites de « création » de l'œuvre, c'est à dire les activités qui précèdent l'exploitation comme rassembler de la documentation, effectuer des recherches de toutes sortes, la rédaction, la participation à la promotion, au marketing etc. Les éditeurs, dans ce cas, devraient aussi se soumettre au système des cotisations patronales à la sécurité sociale.

En conclusion, s'agissant du projet de statut social des artistes : l'Association des éditeurs Belges (ADEB), le *Groep Algemene Uitgevers* (GAU) et le *Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers* (GEWU), associations professionnelles reconnues représentant les éditeurs belges francophones et néerlandophones, ne contestent pas l'intérêt ou la nécessité de fixer un cadre pour les artistes issus du secteur des arts « vivants » ne disposant pas d'une couverture sociale (suffisante), particulièrement en ce qui concerne les plus jeunes et les plus précarisés parmi eux.

Pour les auteurs qui se trouveraient également dans une situation de non-couverture sociale, un assujettissement volontaire (et non obligatoire) doit être possible.

## Réforme fiscale des droits d'auteur

La presse a déjà largement donné écho à une **possible réforme du régime fiscal du droit d'auteur** et à la volonté du ministre des Finances de s'attaquer aux abus dans l'utilisation du régime fiscal du droit d'auteur par certaines catégories professionnelles.

La grande majorité des auteurs avait accueilli la réforme fiscale des droits d'auteur avec satisfaction, voyant ainsi leur travail de création reconnu et valorisé. Cette réforme de 2008 a un double avantage : elle est conforme aux dispositions relatives au droit d'auteur du Code de droit économique et elle est adaptée aux pratiques de l'exploitation économique des créations via des (con)cessions de droits. Nous rappelons qu'avant la réforme, la qualification fiscale des revenus des auteurs n'était pas uniforme et engendrait une véritable discrimination entre les auteurs.

S'agissant de la réforme fiscale envisagée pour le régime des droits d'auteur : **le secteur de l'édition**, représenté par l'ADEB, le GAU et le GEWU, **regrette l'utilisation largement abusive du régime fiscal des droits d'auteur par certaines catégories professionnelles et se déclare prêt à collaborer à l'exclusion de ces abus, mais il revendique le maintien de ce régime fiscal au bénéfice des auteurs, partenaires des éditeurs auxquels ils ont cédé l'exploitation commerciale de leurs droits.**

## Gratuité & frais scolaires

**Les éditeurs de jeunesse** ont largement contribué au développement et à la reconnaissance de la littérature pour la jeunesse. Leurs auteurs et autrices font le bonheur des jeunes lecteurs. C'est grâce à leurs ouvrages de qualité que les plus jeunes découvrent **le plaisir de lire**.

Au début des années 80, certains éditeurs de jeunesse ont imaginé une formule d'abonnements-livres destinée aux enseignants et aux familles. Grâce au regroupement des abonnements dans les écoles, ils ont **pu proposer des livres de qualité à un prix réellement démocratique**. Car il faut savoir que les familles qui s'abonnent et leur font confiance ne sont pas nécessairement les plus fortunées, mais bien les plus concernées par le développement affectif et intellectuel de leurs enfants.

Avant l'entrée en vigueur du décret gratuité, les **formules de regroupement d'abonnements dans les écoles** étaient considérées comme des **frais facultatifs autorisés**. Chaque établissement était libre d'informer les familles de l'existence de cette formule. Depuis le nouveau décret, de nombreux enseignants pensent qu'il leur est désormais interdit de le faire dans l'enseignement maternel. Or, l'activité des éditeurs de jeunesse — tels Bayard et Milan, Pastel | L'école des loisirs, Philéas & Autobule,

etc. — ne relève-t-elle pas justement des **frais extrascolaires** ? La diffusion de leurs fascicules peut être considérée comme une information, voire un service aux familles. Libre à elles de s'abonner ou pas, puisque ces abonnements ne revêtent **aucun caractère obligatoire**.

L'ADEB et les éditeurs de jeunesse partagent la volonté des autorités publiques de **réduire les inégalités entre les enfants**. Or, **l'accès à la culture** constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. À l'heure où l'on ne cesse de pointer du doigt les mauvais résultats de nos élèves en lecture, où l'on s'interroge sur l'omniprésence des écrans dans nos vies, **il serait regrettable de rendre plus difficile l'accès au livre, et de se priver d'un objet culturel qui contribue à l'acquisition des apprentissages fondamentaux**.





# Chapitre 3 • Administration



## 1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé comme suit :



Président  
**Simon Casterman**  
(Casterman)  
(Fin mandat juin 2024)



Trésorier  
**Philippe Comeliau**  
(Mols)  
(Fin mandat juin 2022)



Administratrice  
**Julie Biasucci**  
(Fawkes)  
(Fin mandat juin 2025)



Administratrice  
**M.-A. Englebienne**  
(De Boeck Supérieur)  
(Fin mandat juin 2024)



Administratrice  
**Christel Hoolans**  
(Dargaud-Lombard)  
(Fin mandat juin 2022)



Administrateur  
**Thibault Leonard**  
(Mardaga)  
(Fin mandat juin 2023)



Administrateur  
**Patrick Moller**  
(Dilibel)  
(Fin mandat juin 2025)



Administrateur  
**Paul-Etienne Pimont**  
(Lefebvre Sarrut Belgium)  
(Fin mandat juin 2023)



Directeur  
**Benoît Dubois**



L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 23 juin 2021 a approuvé la mise en conformité des statuts de l'ADEB avec le code des entreprises et l'introduction des possibilités ouvertes depuis la crise COVID-19. Elle a aussi permis la modernisation de l'ADEB avec la simplification de la qualité de membre, la définition des métiers, l'assouplissement des règles de nomination au CA et l'ajout d'un siège d'exploitation en Wallonie.

La précédente assemblée a par ailleurs renouvelé le mandat d'administrateur de Patrick Moller (Dilibel). Elle a aussi nommé Julie Biasucci (Fawkes éditions) au poste d'administratrice.

## 2. L'équipe



**Benoît Dubois**  
Directeur

[b.dubois@adeb.be](mailto:b.dubois@adeb.be)



**Florence Chevalier**  
Responsable financière  
& administrative

[f.chevalier@adeb.be](mailto:f.chevalier@adeb.be)



**Christelle Dyon**  
Responsable  
Communication

[c.dyon@adeb.be](mailto:c.dyon@adeb.be)



**Antoine Fontaine**  
Export &  
relations éditeurs

[a.fontaine@adeb.be](mailto:a.fontaine@adeb.be)



**Carine Lecomte**  
Responsable juridique

[c.lecomte@adeb.be](mailto:c.lecomte@adeb.be)



**Fabienne Rynik**  
Responsable export  
& relations éditeurs

[f.rynik@adeb.be](mailto:f.rynik@adeb.be)





### 3. Membres



L'ADEB est fière de représenter 75 maisons d'édition et quatre distributeurs.

Depuis la précédente assemblée générale, nous comptons **douze nouveaux membres** (Accro Éditions, l'Attitude des Héros, Atzéo, éditions Entre 2 Pages, les éditions du lion Z'Ailé de Waterloo, Mincione Edizioni, Névrosée, Non Nobis, les Oiseaux de nuit, P&M Éducation, Racine, l'Union des Villes et communes de Wallonie) et malheureusement un départ (Mijade).

### 4. Cotisations

#### Chiffre d'affaires

Cotisation d'accueil <sup>14</sup> .....	150 €
Moins de 74 400 € .....	150 €
De 74 400 à 124 000 € .....	375 €
De 124 000 à 247 900 € .....	765 €
De 247 900 à 371 800 € .....	1 181 €
De 371 800 à 495 800 € .....	1 531 €
De 495 800 à 619 700 € .....	1 881 €

---

<sup>14</sup> Valable un an pour tout nouvel éditeur (ou un éditeur qui n'est plus membre depuis deux ans au moins) avec un chiffre d'affaires inférieur à 124 000 €.

De 619 700 à 743 700 € .....	2 340 €
De 743 700 à 991 600 € .....	2 790 €
De 991 600 à 1 239 500 € .....	3 240 €
De 1 239 500 à 1 859 200 € .....	3 870 €
De 1 859 200 à 2 478 900 € .....	4 005 €
De 2 478 900 à 4 957 900 € .....	6 080 €
De 4 957 900 à 8 676 300 € .....	7 410 €
De 8 676 300 à 12 394 600 € .....	8 740 €
De 12 394 600 à 18 592 000 € .....	10 450 €
De 18 592 000 à 38 500 000 € .....	12 350 €
De 38 500 000 à 50 000 000 € .....	17 100 €
De 50 000 000 à 60 000 000 € .....	19 950 €
+ de 60 000 000 € .....	23 750 €



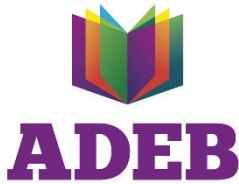
Distributeurs-

Diffuseurs ..... 2 050 € ; 2 400 € ; 3 150 € ou 3 800 €<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Suivant les critères définis en section distributeurs.





## Nous contacter

Association des Éditeurs Belges | ADEB

Avenue R. Vandendriessche, 18 (boîte 19) | 1150 Bruxelles  
☎ +32 (0)2 241 65 80 ✉ adeb@adeb.be 🌐 <https://adeb.be>

- 📘 facebook.com/ADEBBelgique
- 📷 instagram.com/adeb\_belgique
- 🌐 linkedin.com/company/adeb-belgique

**Avec le soutien de la**



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

